

Page 1 of 12

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0 Date de révision 03/14/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit **FAST-SET DEEP PATCH**

Code du produit 100000014414

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société **TEC Specialty Products**

Adresse 1105 South Frontenac

Aurora, IL, 60504

Téléphone : 1-800-552-6225

Numéro de téléphone d'urgence médicale (24 heures) : 1-800-424-9300

Ligne d'urgence de transport (CHEMTREC) : 1 800 424-9300

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Ciment, Adhésif

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	poudre	
Couleur	gris	
Odeur	sans odeur	

Classification SGH

: Catégorie 2 Irritation de la peau Dommages occulaires graves : Catégorie 1 Sensibilisation de la peau : Catégorie 1 Cancérogénicité : Catégorie 1A

Toxicité systémique sur un

organe cible précis exposition unique

: Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Toxicité systémique sur un

organe cible précis -

: Catégorie 1 (Appareil respiratoire)

exposition répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger











FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0 Date de révision 03/14/2025

Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques:

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H350 Peut provoquer le cancer. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité:

Prévention: P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage: P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.

Élimination: P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Effets potentiels sur la santé

Cancérogénicité:

IARC Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

quartz (SiO2) 14808-60-7

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des niveaux

supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des

carcinogènes règlementés de l'OSHA. Connu pour être cancérigène pour l'homme

NTP Connu pour être cancérigène pour l'homme

quartz (SiO2) 14808-60-7

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux



FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0 Date de révision 03/14/2025

Nom Chimique	No. CAS	Concentration [%]
quartz (SiO2)	14808-60-7	50 - 70
ciment alumineux, produits chimiques	65997-16-2	10 - 20
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	10 - 20
plaster of Paris	26499-65-0	5 - 10
Carbonate de calcium	471-34-1	1 - 5
sulfate de calcium	7778-18-9	1 - 5
Mica	12001-26-2	1 - 5
minéraux du groupe des feldspaths	68476-25-5	1 - 5

La concentration réelle est retenue en tant que secret commercial

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, obtenir une assistance médicale. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

En cas de contact avec la

peau

: Laver avec de l'eau et du savon.

Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation

se manifestent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir

une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil

apparaissent ou persistent.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes

apparaissent. Remettre cette FDS au prestataire de soins

médicaux.

Si conscient, boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Inconnu.

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

Éviter la formation de poussières; des poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes, et en

présence d'une source d'allumage, présentent un risque

d'explosion des poussières.

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux





FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0 Date de révision 03/14/2025

Produits de combustion

dangereux

Méthodes spécifiques

d'extinction

Autres informations

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un appareil de respiration autonome à pression positive en sus des équipements de lutte contre les incendies

standards.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Voir les mesures de protection aux rubriques 7 et 8.

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination.

Ne pas utiliser d'air comprimer pour le nettoyage.

Les dépôts de poussières ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces car ils peuvent former un mélange explosif s'ils viennent à être libérés dans l'atmosphère en concentrations

suffisantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.

Les poudres sèches peuvent accumuler des charges d'électricité statique lorsque soumises à la friction des

opérations de transfert ou de malaxage.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Fournir une ventilation aspirante et un système d'aspiration des poussières appropriés au niveau de l'équipement.

Conditions de stockage

sures

Matières à éviter

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

: Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres

produits.



FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0

Date de révision 03/14/2025

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3	ACGIH
		TWA (total dust)	30 mg/m3 / %SiO2+2	OSHA Z-3
		TWA (respirable)	10 mg/m3 / %SiO2+2	OSHA Z-3
		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO2+5	OSHA Z-3
		TWA (Respirable fraction)	0.1 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m3	OSHA Z-1
		PEL (Poussière inhalable)	0.05 mg/m3	
		TWA (fraction de poussière inhalable)	0.1 mg/m3	OSHA P0
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIH
		TWA (total dust)	15 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA Z-1
		TWA (Poussière)	50 Millions de particules par pied cube	OSHA Z-3
		TWA (Total)	10 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Respirable fraction)	5 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	OSHA P0
		TWA	5 mg/m3	OSHA P0



FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0

Date de révision 03/14/2025

		(fraction de		
		poussière		
		inhalable)		
		PEL	10 mg/m3	
		(Poussière		
		totale)		
		PEL (fraction	5 mg/m3	
		de poussière		
		inhalable)		
plaster of Paris	26499-65-0	TWA	5 mg/m3	NIOSH REL
		(Respirable)	40 / 0	NICOLLEGE
		TWA (total)	10 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total	15 mg/m3	OSHA Z-1
		dust)	- / -	00114 7 4
		TWA	5 mg/m3	OSHA Z-1
		(respirable		
		fraction)	45/0	OOLIA DO
		TWA	15 mg/m3	OSHA P0
		(Poussière		
		totale) TWA	F	OSHA P0
		(fraction de	5 mg/m3	USHA PU
		poussière		
		inhalable)		
		PEL	10 mg/m3	
		(Poussière	10 mg/ms	
		totale)		
		PEL (fraction	5 mg/m3	
		de poussière	o mg/mo	
		inhalable)		
Carbonate de calcium	471-34-1	PEL	10 mg/m3	
		(Poussière		
		totale)		
		PEL (fraction	5 mg/m3	
		de poussière	3	
		inhalable)		
		TWA	5 mg/m3	NIOSH REL
		(Respirable)		
		TWA (total)	10 mg/m3	NIOSH REL
sulfate de calcium	7778-18-9	TWA	5 mg/m3	NIOSH REL
		(Respirable)		
		TWA (total)	10 mg/m3	NIOSH REL
		TWA (total	15 mg/m3	OSHA Z-1
		dust)		
		TWA	5 mg/m3	OSHA Z-1
		(respirable		
		fraction)		
		TWA (Total)	15 mg/m3	OSHA P0
		TWA	5 mg/m3	OSHA P0
		(Respirable		



FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0 Date de révision 03/14/2025

		fraction)		
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
		TWA (Poussière totale)	15 mg/m3	OSHA P0
		TWA (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	OSHA P0
		PEL (Poussière totale)	10 mg/m3	
		PEL (fraction de poussière inhalable)	5 mg/m3	
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m3	ACGIH
Mica	12001-26-2	TWA (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	ACGIH
		TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube	OSHA Z-3
		TWA (Respirable fraction)	3 mg/m3	OSHA P0
		TWA (Respirable)	3 mg/m3	NIOSH REL

Mesures d'ordre technique : Utiliser un système d'évacuation local par aspiration ou

d'autres mécanismes techniques pour minimiser l'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire à moins que des mesures

adéquates de gestion des risques (extraction/ ventilation) ne soient prévues ou que l'évaluation de l'exposition ne démontre

que les expositions ne dépassent pas les limites

recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau : butylcaoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales





FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0 Date de révision 03/14/2025

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements de protection à manches longues

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau.

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mesures d'hygiène

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre Couleur gris Odeur sans odeur

Seuil de l'odeur donnée non disponible

> non établi(e) : non établi(e) non établi(e)

Point d'éclair Pas applicable Taux d'évaporation

Limite d'explosivité, Limite d'inflammabilité supérieure

supérieure non établi(e)

Limite d'explosivité, inférieure : Limite d'inflammabilité inférieure

non établi(e)

Densité

Solubilité

: 11.2 lb/gal

Solubilité dans l'eau : non établi(e) Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Pas applicable

Température d'auto-

inflammation

: non établi(e)

Viscosité

Viscosité, cinématique : Pas applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Produits de décomposition

dangereux

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.



FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0 Date de révision 03/14/2025

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la peau

Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des yeux

Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule germinale

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

STOT - exposition unique

Donnée non disponible

STOT - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

sulfate de calcium :

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1,970

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode d'analyse: Essai en statique



FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0

Date de révision 03/14/2025

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible **Potentiel bioaccumulatif**

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne répond pas à la définition des déchets dangereux. L'élimination par incinération dans une installation approuvée est recommandée comme la meilleure pratique de l'industrie. Consultez vos autorités municipales ou provinciales, et votre fournisseur d'élimination des déchets pour des exigences plus restrictives.

Les énoncés des dangers et de précaution apparaissant sur l'étiquette s'appliquent aussi à tout résidu restant dans le

récipient.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0 Date de révision 03/14/2025

SARA 311/312 Dangers : Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Cancérogénicité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition

unique ou répétée)

Corrosion ou irritation de la peau

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant avec une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun poluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des Etats-Unis.

US State Regulations

California Prop 65 Veuillez contacter fournisseur pour plus d'informations.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur

l'inventaire de la TSCA

DSL Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure

des substances (LIS) canadienne

Please reach out to TEC Speciality Products, LLC for further information regarding chemical

inventories not listed above. Légende des inventaires TSCA (USA), DSL (Canada),

REACH(Europe), AIIC (Australia), NZIoC (New Zealand), ENCS (Japan), KECI (Korea), PICCS

(Philippines), IECSC (China), TWINV (Taiwan)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS



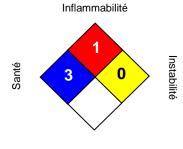
FAST-SET DEEP PATCH

Version 1.0

Date de révision 03/14/2025

Autres informations





Danger particulier

HMIS III:

SANTÉ	3*
INFLAMMABILITÉ	1
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger,

2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extreme, * = Chronique

Les informations et les recommandations énoncées dans le présent document sont considérées comme exactes. Étant donné qu'une partie des informations provient des renseignements fournis à TEC Specialty Products, LLC par ses fournisseurs et que TEC Specialty Products, LLC n'a aucun contrôle sur les conditions de manipulation et d'utilisation, TEC Specialty Products, LLC n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'exactitude des données ou les résultats obtenus de leur utilisation. Les informations sont fournies uniquement à titre d'information et de référence, et TEC Specialty Products, LLC n'assume aucune responsabilité quant à la confiance accordée à ces informations ou à l'utilisation qui en est faite. Il incombe à l'utilisateur des produits de TEC Specialty Products, LLC de se conformer à toutes les lois et réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur.